

APPORT D'AMIANTE LIÉ EN DÉCHETTERIE



◆ Lieux d'apport de l'amiante lié :

Déchetteries : Sud-est à Saint Cyr en Val et Nord à Saran

◆ Jours et horaires dédiés à la prestation :

	Période haute : de mars à novembre	Période basse : de décembre à février
Mardi : Saint Cyr en Val	De 9H00 à 12H00 De 14H00 à 18H30	De 10H00 à 12H00 De 14H00 à 17H30
Mercredi : Saran		
Samedi : Saint Cyr en val et Saran	De 9H00 à 12h30 De 13h30 à 18H30	De 9H00 à 12H00 De 14H00 à 17H30

**Fermeture
les jours fériés**

◆ Quantité de dépôt autorisée :

L'apport d'amiante lié est gratuit jusqu'à 500 kg. Au-delà, chaque apport est facturé 0,53 ct d'€/kg (TTC). Longueur maximum autorisée : 3m

◆ Conditionnement des déchets :

Les déchets d'amiante lié doivent être présentés sous film transparent hermétique, le conditionnement doit être étanche et transportable par une ou plusieurs personnes en fonction du poids du coli (dans ce cas venir avec le nombre de personne adéquate).

Je m'engage à respecter :

- le règlement intérieur des déchetteries ;
- les jours, horaires et sites dédiés à cette prestation ;
- les quantités de dépôt autorisées par la délibération du conseil de communauté en vigueur ;
- les modalités d'utilisation définies par l'AggLO pour chaque filière spécifique mise en place.



Si vous possédez déjà une carte pour le dépôt d'amiante et que vous souhaitez bénéficier de la prestation retrait de compost, merci de bien vouloir rapporter votre carte à la Direction Gestion des Déchets au 33 rue Hatton – 45100 ORLEANS afin d'effectuer la modification sur présentation d'une pièce d'identité.